



Échos de l'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues
Association of the Families of Persons Assassinated or Disappeared

Juillet 2010

Volume 7 · Numéro 2



SOMMAIRE	Page
Mot du président	1
Nouvelles du conseil d'administration	3
Bilan des activités	3
Nouvelles du sénat	6
La part des membres – Member's part	7
Témoignages - Testimonys.....	8
Nos communiqués de presse	9
Reportage photo	12

MOT DU PRÉSIDENT



Le 25 février dernier, le conseil d'administration acceptait la proposition de Pierre-Hugues Boisvenu, alors devenu sénateur, de me nommer président de l'AFPAD. Mon implication au sein de l'Association à titre de conseiller juridique depuis déjà 5 ans m'a permis d'accepter ces lourdes responsabilités, mais combien enrichissantes, de poursuivre la défense des intérêts des familles des victimes.

Le principal objectif à court terme que mon équipe du C.A. et moi nous sommes fixés est un objectif de consolidation de l'Association. Je compare l'AFPAD à un petit qui a grandi trop vite. Il faut maintenant asseoir l'Association sur des bases solides. Pierre-Hugues Boisvenu a contribué par la médiatisation de l'AFPAD à lui donner énormément de visibilité et par le fait même à attirer plus de 550 familles qui sont devenues membres de l'Association.

Ces familles comptent recevoir des services adaptés à leurs besoins. Nous nous efforcerons au cours de la prochaine année d'accroître les services aux familles et d'en améliorer la qualité.

À titre d'exemple, nous pourrions davantage être présents auprès des familles au lendemain d'un drame. Nous pourrions aussi améliorer l'accompagnement et le réconfort des familles en augmentant la fréquence des déjeuners-causeries et en les implantant dans certaines régions du Québec outre Québec, Montréal et Saguenay Lac St-Jean. Les rencontres thématiques avec les familles devraient être offertes sur une base plus régulière. Aussi, votre équipe du C.A. a-t-elle l'intention de mettre sur pied ce que nous considérons un service de base pour une association comme la nôtre : soit un service de référence en ligne, fourni par un professionnel, qui interviendrait en toute urgence et qui pourrait référer à d'autres professionnels selon les besoins manifestés.

Certains de ces services pourront être offerts grâce au bénévolat des membres du C.A. lequel s'est enrichi dernièrement de trois nouveaux membres et aussi grâce à une équipe de bénévoles dont nous sommes à constituer une banque. Ces bénévoles viendront alléger quelque peu les nombreuses heures de bénévolat que doivent consacrer à la cause les membres du C.A. en rendant des services aux familles en fonction de leurs compétences. (Ex. : visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, aide au secrétariat, aide à la comptabilité, etc.).

En même temps que nous essayons d'améliorer la qualité des services rendus à nos membres, nous recueillons les fruits de nos revendications antérieures. Ainsi, plusieurs projets de loi (8) ont été présentés en matière de justice et de sécurité publique par le gouvernement Harper. Depuis quelques mois, notre ex-président et fondateur, le sénateur Boisvenu, s'est fait le porte-parole du gouvernement pour publiciser ces projets de loi. Notre association a eu l'occasion de se prononcer en faveur desdits projets puisqu'ils répondaient aux besoins déjà exprimés par nos membres sauf dans le cas de l'abolition du registre des armes à feu où nous nous sommes objectés.

Je tiens à répéter que l'AFPAD est un organisme apolitique et que seuls les intérêts de ses membres comptent. Ainsi, nous revendiquerons davantage que ce que le gouvernement offre à titre d'assurance-chômage (assurance-compassion) au lendemain d'un drame.

Quelques mots sur notre financement. Je vous rappelle la subvention de 150 000,00 \$ reçue de la

ministre de la Justice, Kathleen Weil pour les années 2008-2009 et 2009-2010. Nous comptons aller chercher l'équivalent de ce montant par de multiples activités de levées de fonds (4 tournois de golf — Spin-O-Thon de Drummondville — Spectacle des Maestros de Shawinigan — Courses d'accélération en Beauce — Spectacle « La force de l'entraide » à Montréal — les Capitales de Québec). Et n'oublions pas un généreux donateur, le sénateur Boisvenu, lequel s'est engagé à verser son salaire à l'AFPAD.

Même si nous passons du temps à tenter d'améliorer notre administration et nos services aux membres, nous ne délaissions pas pour autant la défense des droits de nos familles en ayant dans notre mire les dossiers suivants :

- La réforme de l'IVAC,
- Le dossier de la santé mentale,
- La réforme de l'assurance-chômage (assurance-compassion),
- L'abolition du registre des armes à feu,
- La problématique des délais en matières criminelles,
- La Charte des droits des victimes.

Je termine en vous faisant connaître la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Oratoire St-Joseph le 19 septembre prochain. Vous aurez, à cette occasion, encore plus de renseignements sur le travail effectué par les membres de votre conseil d'administration et sur leurs visions de l'avenir. Aussi, des invités intéressants viendront rehausser de leur présence notre activité. À bientôt,

Michel Laroche,
Président de l'AFPAD

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Nouveaux membres au CA

Suite à une annonce publiée dans le Journal de Montréal et à une lettre écrite par votre président aux familles membres sollicitant des candidatures pour combler trois postes vacants sur le conseil d'administration de l'AFPAD, nous avons reçu des offres de la part de huit personnes.

Il va sans dire que toutes ces candidatures étaient fort intéressantes. Notre choix a dû se limiter aux personnes suivantes que j'aimerais brièvement vous présenter.

Madame Isabelle Gaston, la mère de Olivier et Anne-Sophie assassinés le 20 février 2009 à St-

Jérôme, a une vaste expérience en tant que médecin et a l'habitude de prendre soin des gens dans le besoin. En tant qu'urgentiste, elle est appelée régulièrement à prendre soin des gens en deuil. Isabelle aimerait travailler à faciliter l'accessibilité aux soins immédiatement après l'épreuve et non pas seulement après plusieurs semaines. Dans le but d'en apprendre davantage sur l'aide aux victimes, elle s'est inscrite à un cours sur la violence à l'Université de Montréal.

Monsieur Gilbert Tremblay, le père d'un garçon de 24 ans décédé tragiquement dans des circonstances assez inusitées, possède une longue expérience acquise comme gestionnaire dans l'administration gouvernementale. Aussi, il a œuvré en politique comme conseiller municipal. Il a agi comme bénévole durant plusieurs années dans des organisations sportives et économiques. Il se joint à nous dans le but de nous aider dans nos nombreux efforts pour défendre nos membres et leur apporter le réconfort requis.

Monsieur Roger Poirier vient de la région de Québec. Il est le frère d'Éric Poirier disparu depuis janvier 2001. Il connaît bien les rouages des organismes sans but lucratif puisqu'il a œuvré au sein de plusieurs d'entre eux. Mentionnons son implication comme membre fondateur du Comité de liaison entre la famille et les services (prévention de la toxicomanie 1988-2007). Il fut aussi le membre fondateur du Club Optimiste de St-Joseph de Beauce (1988-1998). Il a aussi fondé un club de jeunes (9 à 17 ans) (1992-1994). Il fut l'organisateur de la fête nationale des Québécois à St-Joseph de Beauce (1990-1999). Son vécu en tant que famille éprouvée par la disparition d'un être cher et son expérience terrain sur divers comités d'aide seront certes profitables à l'AFPAD.

BILAN DES ACTIVITÉS

Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

1- Mot de la coordonnatrice de Montréal

Bonjour à toutes nos familles membres et à nos fidèles supporteurs. En ce début de juillet, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de belles vacances estivales et beaucoup de soleil dans votre cœur.

Depuis la parution de notre dernier bulletin en mars 2010, l'AFPAD poursuit toujours sa mission et vous êtes invités à lire ci-dessous, le résumé des différentes activités et interventions réalisées pendant cette période.



Comme vous le savez tous, vos suggestions sont toujours appréciées, alors n'hésitez pas à nous en faire part car ce bulletin est vôtre!



Je profite de l'occasion pour vous présenter notre nouvelle secrétaire au bureau de Montréal. Madame Christiane Lupien remplace Sema Solmaz en congé de maternité.

2- Fichier des membres

En date du 25 juin 2010, notre association comptait 546 familles inscrites à notre fichier de membres, 14 familles de plus qu'en février dernier dont 11 familles touchées par l'assassinat d'un proche et 3 touchées par une disparition.

3- Demandes d'aide

■ **Demandes d'aide financière** : Deux demandes ont été faites dont l'une concernait le remboursement relié aux frais d'hébergement d'un enfant orphelin de mère habitant à Ottawa. L'autre demande en cours, concerne les frais encourus lors des différentes démarches faites suite à une disparition.

■ **Demandes d'aide psychologique** : nous avons répondu à six demandes. Deux ont été référées à un psychologue, une au CAVAC afin de réviser l'état du dossier. Deux autres demandes ont été comblées par de l'écoute active intensive au téléphone. Une rencontre a été faite à nos bureaux et une autre à l'extérieur, dans un restaurant.

■ **Présence au salon funéraire et condoléances** : Deux de nos bénévoles se sont rendus au salon funéraire porter nos condoléances soit, à la famille de Dany Ouellette et à celle de Cynthia Toussaint, assassinés. Nous avons également fait parvenir une lettre de sympathie à deux autres familles soit celle de Monsieur André Huot, 83 ans, disparu et retrouvé mort 6 mois plus tard et aussi la famille de Madame Jeannette Gélinas, assassinée par son ex-conjoint.

Nous souhaitons bon courage à toutes les nouvelles familles affligées par un homicide ou par une disparition. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin de parler ou si vous vous sentez en détresse; il faut sortir de votre isolement même si c'est difficile car cela pourra vous aider à passer au travers en partageant votre douleur avec d'autres personnes ayant vécu les mêmes drames que vous. Ne perdez pas de vue que toutes les familles membres de l'AFPAD vous sont solidaires!

■ **Accompagnement à la Cour**: Deux causes ont eu lieu au Palais de justice de Montréal. L'AFPAD a offert sa présence dans deux cas de prononcé de sentence mais les familles étaient bien accompagnées et avaient assez de courage pour faire face à la fin du processus judiciaire.

Une autre cause a été à nouveau remise à l'automne 2010.

■ **Demande de conseils juridiques** : au moins dix-sept demandes furent faites :

- Une demande pour connaître les démarches à faire pour obtenir un certificat de décès pour une personne disparue depuis au moins 7 ans.

- Trois demandes à la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles : une demande d'information pour l'inscription d'une famille membre et deux autres pour des informations sur le dossier d'un délinquant

- Trois demandes concernant des problèmes de succession

- Trois familles ont été aidées quant à l'état de leur dossier à l'IVAC

- Une famille a reçu de l'aide pour refaire ouvrir le dossier de leur fille suite à une mort suspecte

- Une autre demande de rencontre avec un de nos conseillers juridiques est en cours afin de vérifier les possibilités de rouvrir un dossier de mort par suicide.

- Deux demandes furent soumises afin d'accélérer l'obtention du rapport du Coroner et celui de l'autopsie de la victime. Il faut savoir que sans ces documents, il est très difficile d'enclencher une aide concrète pour l'obtention d'indemnités de l'IVAC, en particulier, l'aide psychologique.

- Une famille a demandé des conseils juridiques quant au processus d'appel de sentence en Colombie Britannique.

- Deux familles ont demandé de l'information quant au suivi des enquêtes policières pour des meurtres ayant eu lieu au Maroc et au Cameroun.

■ **Demande d'information dans les dossiers de disparition** : aucune demande



■ **Autres types de demande d'aide :**

- Agression sexuelle, harcèlement sexuel
- Santé mentale : schizophrénie et délire religieux de son fils et possibilité de fugue outre frontière
- Suicide contesté par la famille
- La SQ a également été sollicitée dans quelques demandes de la part de nos familles.

4- Rencontre de familles

La prochaine rencontre de famille est prévue pour l'automne 2010 en raison de la période des vacances estivales.

5- Déjeuner causerie

Depuis le dernier bulletin, deux déjeuners ont eu lieu à Montréal soit le 29 mai et le 26 juin. La fréquence redeviendra plus régulière à partir de septembre 2010. Nous vous encourageons à participer à ces rencontres qui font du bien et vous permettent d'échanger amicalement entre vous.

Veillez noter que l'AFPAD demeure ouverte aux demandes des familles qui désireraient démarrer bénévolement des déjeuners causeries dans leur région.

6- Activités bénéfice réalisées

-Le 21 avril dernier, l'AFPAD a été invitée au colloque annuel de la CANASA. C'est Bruno Serre qui a été délégué pour nous représenter. À cette occasion, une levée de fonds spontanée a été faite et 575\$ ont été amassés au bénéfice de l'AFPAD. Nous remercions tous les participants de leur grande générosité.

-En mai et juin dernier, les deux tournois de golf de la CANASA pour la région de Montréal et de Québec ont été réalisés. Encore une fois, ces deux événements ont été un franc succès. En effet, plus de 7 000\$ de dons ont été remis à l'AFPAD. Nous remercions du fond du cœur, tous les organisateurs et les golfeurs qui ont si généreusement participé et contribué à ce grand succès !

-Le 26 juin dernier, pour la deuxième année consécutive, a eu lieu le spectacle bénéfice de l'école de musique «Les Maestros » de Shawinigan avec la présence de la formidable chanteuse France D'Amour. Cette activité avait été organisée par Madame Mélissa Normandin et plusieurs autres bénévoles. À la fin de cette très belle soirée, un montant de 2 010,00\$ a été remis à l'AFPAD. Encore une fois, nous remercions tous les organisateurs et les

participants de leur initiative et leur grande générosité ! Merci à vous tous et l'on se donne rendez-vous l'an prochain !

7- Activités bénéfice à venir

-Le **tournoi de golf de l'AFPAD** aura lieu le 26 août prochain.

-Pour les amateurs de sensations fortes, une **Compétition de tir et d'accélération de camions** aura lieu les 3-4-5 septembre en Beauce

-Le **Spin-O-Thon** de Drummondville sera renouvelé en 2010 et aura lieu le 2 octobre.

-Le **Spectacle bénéfice «La force de l'entraide »** aura lieu à Longueuil le 18 novembre 2010. Notre personne responsable, Madame Camille Babin est très active dans la préparation. Tous les membres recevront l'information complète à partir de l'automne.

-Un **spectacle organisé par les amis d'une victime** est également prévu pour l'automne.

8- Conclusion

En guise de conclusion, je tiens à vous souhaiter de passer de bons moments cet été et de cueillir au jour le jour, tous les petits bonheurs qui s'offrent à vous : faites un pique-nique sur l'herbe, arrêtez-vous pour écouter le chant des oiseaux, les bruits de la nature et prenez le temps d'apprécier les parfums des fleurs !

Bon été à vous tous et au plaisir de vous revoir !

Raymonde Hébert, coordonnatrice

Sœur d'Hélène Hébert, 19 ans et demie

Assassinée le plus beau jour du printemps : 5 mai 1974

À cette époque, Michel Fugain chantait :
« Chante la vie, Chante ! Comme si tu devais mourir demain ! »

Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec

9- Mot de la coordonnatrice de Québec

Bonjour à vous tous, Il me fait plaisir de vous faire un compte rendu de ce qui s'est passé pour la région de Québec depuis mars dernier.

10- Nouveaux membres

Tout d'abord, nous avons trois nouveaux membres. Ce sont de jeunes adultes dont le père est disparu depuis 2008. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue dans notre association.



11- Ateliers pour les membres

Pour la première fois dans la région de Québec il y a eu des ateliers, qui ont été donnés par Madame Martine Boucher. Le titre de ces ateliers était : **REPRENDRE LE POUVOIR SUR VOTRE VIE**. Huit familles ont participé à cet atelier d'une durée de huit semaines. Cette activité fut fort appréciée des familles et j'aimerais remercier Madame Martine Boucher pour son dévouement auprès de nos familles membres.

12- Demandes d'aide

■ Demandes d'accompagnement à la Cour :

Quelques accompagnements à la cour ont eu lieu pour la région de Québec dans des dossiers de meurtre.

■ Recherche terrain : Nous avons également participé à de la recherche «sur le terrain » avec la Sûreté du Québec et le réseau Enfants-retour dans un dossier de disparition.

13- Déjeuner causerie

Nos déjeuners causeries sont toujours aussi populaires auprès de nos familles membres et le taux de participation est extraordinaire. Notre dernier déjeuner pour la période estivale a eu lieu le 5 juin dernier et l'activité reprendra en septembre prochain. Les gens du Saguenay Lac St-Jean ont eu droit eux aussi à leur premier déjeuner causerie le 12 juin dernier avec un bon taux de participation. Merci à vous tous de votre belle solidarité!

14- Activités bénéfiques réalisés

Le tournoi de golf de la CANASA de la région de Québec a eu lieu le 15 juin dernier et a rapporté à l'association 2800 \$. Un grand merci aux organisateurs du tournoi et aux précieux donateurs pour leur grande générosité!

15- Activités bénéfiques à venir

N'oubliez pas que les 4 et 5 septembre prochains aura lieu l'activité bénéfique « **Compétition de tir et d'accélération de camions de Saint-Joseph de Beauce** ». Les familles qui aimeraient venir donner du temps comme bénévoles doivent communiquer avec moi, au bureau de Québec.

16- Conclusion

Je souhaite un très bel été à vous tous et prenez soin de vous!

Andrée Champagne
coordonnatrice de Québec

NOUVELLES DU SÉNAT

Le 4 janvier 2010, le Premier ministre du Canada, l'Honorable Steven Harper, m'invitait à siéger au Sénat canadien afin de, selon ses paroles, ``Donner une voix aux victimes d'actes criminels``. Le 3 mars, j'étais assermenté et je siégeais pour la première fois le 4 mars.

Mes premières semaines passées au Sénat ont été une période difficile sur le plan de l'adaptation et difficile sur le plan de l'action. Le Sénat est un lieu de réflexion, d'analyse et d'écoute active. L'élaboration des projets de loi et leur adoption sont des processus complexes, longs et nécessitent beaucoup d'heures de travail. Chose certaine, tous les préjugés que j'avais depuis des années sur le Sénat canadien sont disparus en très peu de temps. J'ai rapidement constaté qu'on y travaille fort, durant de longues heures et on y retrouve des compétences des plus variées et des hommes et des femmes des plus motivés à travailler pour le bien-être du pays et de leurs provinces.

Après maintenant plus de trois mois passés à la Chambre haute ou le Sénat, je commence à y prendre goût, surtout que l'action et l'influence que je peux avoir donnent des résultats. Avoir un porte-parole des victimes d'actes criminels au Sénat est évidemment un atout, pas seulement pour l'AFPAD, mais pour le gouvernement. Être assis au Sénat, il faut bien le comprendre, c'est vivre au quotidien la proximité avec les ministres de la Justice et de la Sécurité publique. C'est aussi influencer directement le contenu et l'adoption des projets de loi. C'est de présenter aux législateurs que sont les sénateurs, l'autre côté de la justice.

En tant qu'ex-président le l'AFPAD et nouveau sénateur, je suis très à l'aise avec la philosophie du gouvernement conservateur dans le domaine de la justice et de la sécurité publique. Elle est claire et s'exprime en trois mots : **imputabilité, responsabilité et rigueur**. Nous considérons que les sentences doivent correspondre à la gravité des crimes commis ; que le premier responsable de sa réhabilitation est le criminel lui-même et enfin que nous devons tout mettre en œuvre pour que des criminels ne récidivent pas après leur sentence. Souvent, les médias feront plutôt une critique projet de loi par projet de loi. Il est donc important d'expliquer comment chacun des projets de loi corrigera une lacune dans le processus judiciaire ou une injustice faite aux victimes.

Justice et sécurité publique composent en grande partie le menu législatif actuel. La douzaine de projets de loi font unanimité auprès des groupes de



victimes. Mentionnons en quelques-uns : la fin du compte en double du temps présentiel, un encadrement plus serré pour l'obtention du pardon, un registre des prédateurs sexuels plus efficace, fin des libérations automatiques au 1/6, des sentences minimales pour le trafic de mineurs, fin des pensions pour criminels, admissibilité à l'assurance-emploi des proches des victimes d'homicide, reconnaissance du droits de parole des victimes lors d'audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles, registre des personnes disparues, respect des sentences imposées... La majorité de la population est pour une justice plus rigoureuse et surtout la fin des privilèges que le système accorde aux criminels et que la mère et le père d'une victime ne pourront jamais se payer. C'est le sens que le gouvernement conservateur donne au mot justice et c'est en défendant ardemment les droits des victimes que nous y arriverons. À la prochaine.

*Pierre-Hugues Boisvenu,
Père de Julie assassinée en 2002
Sénateur canadien*

LA PART DES MEMBRES - MEMBER'S PART

1) Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique, on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres. L'autocollant de l'AFPAD est aussi disponible en anglais.

2) Vos coordonnées sont IMPORTANTES pour VOUS et pour NOUS

Vous avez déménagé ? Vous avez changé d'adresse courriel ou de numéro de téléphone ? Dites-le nous ! Nous désirons garder contact avec vous pour vous informer de l'agenda de l'AFPAD et vous rencontrer à l'une ou l'autre de nos activités.

Nous acheminons régulièrement aux membres des messages d'information, il est donc important pour l'AFPAD d'avoir vos coordonnées.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse électronique.

sos@afpad.ca - Sans frais : 1-877-484-0404

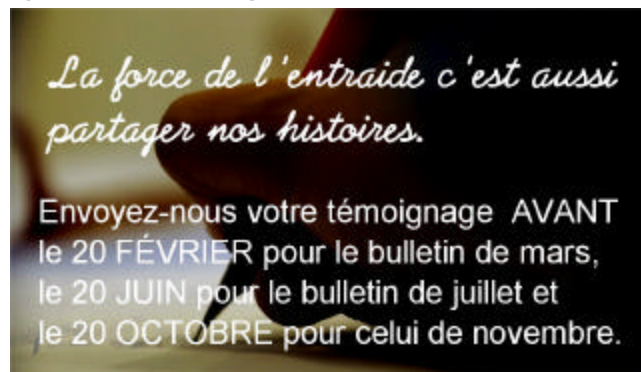
3) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD (MMPFA) demande à tous ses membres de lui faire parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire parvenir une **véritable photo** ou une **copie numérique** plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante à jet d'encre. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

5) Dates limites pour remettre vos textes



6) AFPAD anglophone antenna

Mrs. Leeza Pousoulidis is the person responsible for the AFPAD anglophone antenna. Feel free to contact us if you need help. We will be glad to serve you in english.

7) AFPAD stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.



Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows.

8) Change of Address

If you change your address, phone number or e-mail, please let the AFPAD know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the AFPAD to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

sos@afpad.ca - Toll free: 1-877-484-0404

9) AFPAD Archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the MMPFA asks all its members to send it *all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned*. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

10) Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an *actual photo* or a *laser copy* rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

11) Dead-lines to submit your texts



TÉMOIGNAGES – TESTIMONYS

Nous espérons que vous continuerez à nous faire parvenir vos témoignages car peu d'entre vous ont contribué à l'actuelle édition. Il est vrai que c'est la saison estivale après tout et que vos plumes sont en vacances!!!

Alors, préparez-vous pour le prochain numéro d'automne aux plumes multicolores!

Je vois maintenant sa mort comme une épreuve qui a pour but de me faire progresser.

Ma sœur Lucie est morte assassinée dans une extrême violence en 1999. Elle a reçu plusieurs coups de couteau et de barre de fer. Comme elle était en train de divorcer et que nous avons su après son décès qu'elle avait vécu de la violence et des menaces de la part de son mari durant son mariage, nous en avons conclu ma famille et moi que c'était lui qui l'avait tuée ou fait assassiner. Par contre, comme la police n'a pas pu prouver sa culpabilité, il n'a jamais été inculqué alors nous sommes restés avec un doute.

J'ai ressenti beaucoup de tristesse à sa mort car en plus d'être ma sœur favorite c'était une personne très douce et pacifique. Et de penser que cette femme aussi gentille et douce puisse mourir dans une si grande violence, j'ai éprouvé à sa mort un immense sentiment d'injustice. J'ai ressenti également énormément de culpabilité de ne pas avoir compris et réalisé lors d'une conversation téléphonique que j'ai eue avec elle juste avant sa mort, qu'elle me disait en sous entendu qu'elle avait reçu des menaces de mort de son mari. Comme elle ne l'a pas dit directement je n'ai pas compris. Ce n'est qu'après son assassinat que j'ai réalisé que ce qu'elle m'avait dit était une indication qu'elle avait reçue des menaces de mort de la part de son mari. J'ai ressenti beaucoup de remords de ne pas l'avoir protégée. Lors de l'enterrement j'ai eu à calmer aussi des envies de vengeance de certains membres de ma famille. Je leur ai dit qu'il est important de ne pas tomber au même niveau que l'assassin et que si la justice n'était pas faite ici sur terre, je croyais fermement qu'il aurait à subir un jour la justice de nos créateurs les Élohim (je suis de croyance raélienne) car ils savent ce que fait chaque être humain et chaque être humain sera un jour jugé pour son comportement. Ma sœur n'était pas catholique et j'ai eu à insister également avant son enterrement pour que l'on respecte ses croyances et c'est ainsi que nous nous sommes retrouvés avec ses compagnons de religion qui étaient des «Témoins de Jéhovah».



Même si j'ai encore parfois énormément de tristesse quand je pense à ma sœur, je vois maintenant sa mort comme une épreuve dans ma vie qui a pour but de me faire progresser. Je crois fermement que nous sommes ici sur terre pour progresser et augmenter notre niveau de conscience par les épreuves que nous traversons. Je vois également la violence comme une maladie. Certaines personnes souffrent de diabète, de maladies du cœur ou du cancer et d'autres de maladies mentales et de déséquilibre du cerveau. Comme ces gens sont malades, notre société doit si elle en est capable, les soigner à l'aide de la science, des travailleurs sociaux et des criminologues, sinon elle doit les mettre hors d'état de nuire pour nous protéger d'eux car ils sont dangereux. Je pense qu'il est important aussi de faire de la prévention de la violence chez les jeunes.

Je n'aime pas le fonctionnement de notre système carcéral qui fonctionne selon le principe de punition ce qui à mon avis n'est ni profitable pour la société ni pour le criminel. Moi, je crois au principe de réparation pour ceux qui **veulent changer, qui en font le choix et qui nous démontrent qu'ils sont sérieux dans leur démarche**. Quelqu'un qui a fait du mal doit réparer en faisant du bien, soit à la personne qu'il a blessée si elle le désire, soit à sa famille si elle le désire ou soit à la société. Mais un criminel s'il veut effacer sa faute doit réparer en faisant du bien.

*Denise,
Sœur de Lucie assassinée en 1999*

Francis, tu nous manques et tu nous manqueras pour le reste de nos vies.

Francis, ton départ aussi cruel qu'inacceptable a brisé notre vie pour le reste de nos jours. Il ne se passe pas une journée sans que son sourire et sa bonne humeur ne soit dans nos pensées. Il nous manque tellement. Nous tous sa famille, Stéphane son grand frère, nous ses parents, son petit neveu et filleul Alex, son neveu Maxim et sa petite nièce Eve, ainsi que ses oncles, tantes, cousins, cousines et tous ses ami(e)s.

Nous tous, nous ne comprendrons jamais pourquoi, toi Charles André Laberge, tu as tué d'une manière aussi atroce et horrible notre Francis. Que t'avait-il fait? Que t'avait-il fait? Tu ne le connaissais même pas...Car si tu avais connu sa générosité et à quel point il était toujours prêt à rendre service, jamais tu n'aurais commis un tel geste aussi méchant cruel et gratuit.

C'est impensable de croire que dans notre société soit disant civilisée, si on a le goût de tuer on le fait et voilà. Chaque fois que j'utilise un couteau en cuisine, les vingt coups que tu as toi, Charles André Laberge, donné à Francis me reviennent en mémoire et me détruisent peu à peu.

Je ne peux expliquer tout ce mal intérieur qui fait que la vie n'a plus de sens depuis ce jour du 21 juillet 2007. Malheureusement, les mots me manquent pour exprimer toute la douleur que nous ressentons, nous qui avons bien connu Francis. Il nous reste une bouée de sauvetage et c'est notre foi. C'est ce qui fait, que nous sa famille, acceptons de continuer à vivre sans notre fils Francis, mais chaque jour sera aussi difficile. Oui, toi Charles André Laberge, en tuant notre fils, tu nous a tous détruits et tu as brisé notre vie à jamais.

Enfin, tous ceux qui ont connu et côtoyé Francis durant sa courte vie (37 ans) ne comprendront jamais, non jamais pourquoi ce geste. Vous qui avez à juger ce geste, nous espérons que vous prendrez une décision bien éclairée. Saches Charles André Laberge, que tu nous as enlevé ce qu'il y a de plus précieux. Notre fils, un frère, un grand ami et la vie ne sera plus pareille. Elle est différente et le restera pour toujours, car il nous manque à nous tous qui avons eu la chance de le connaître et de le côtoyer.

Chaque jour, nous nous demandons pourquoi? Pourquoi un geste aussi insensé s'est-il produit ?

*Ses parents, Marcel et Marielle Proulx,
son frère Stéphane et sa petite famille.
**Lettre lue à la Cour le 11 mars 2010, au Palais de
Justice de Montréal.*

NOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Comme certains de nos membres ne sont pas abonnés à un service Internet et conséquemment, n'ont pas accès aux communiqués de presses émis par l'AFPAD et publiés sur notre site, notre président a proposé qu'ils soient désormais publiés dans le bulletin pour mieux vous informer.

L'AFPAD a diffusé à travers les médias différents communiqués de presse pour la dernière période. Voici les sujets :

- Réaction de l'AFPAD au discours du Trône
- Des gains pour l'AFPAD : Assurance-emploi & loi sur les jeunes contrevenants
- Manque de ressources pour traiter les délinquants dangereux



- Réaction à la sentence du pédophile Pierre Defoy
- Libération conditionnelle anticipée des meurtriers
- Réforme des peines d'emprisonnement avec sursis

N.B. l'AFPAD ne répond pas d'emblée à toutes les demandes des médias, elle se concentre plutôt sur les sujets qui concernent l'avancement de sa cause.

08 mars 2010

Réaction de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) au discours du Trône.

Le président et plusieurs membres du conseil d'administration de l'AFPAD assistaient le 3 mars dernier à l'assermentation du sénateur Boisvenu, ex-président de l'AFPAD.

En tant que nouveau président, j'ai pris connaissance, séance tenante, des mesures annoncées par la gouverneure générale en matière de justice et de sécurité publique. J'étais alors habité par un certain sentiment de fierté puisque j'ai pu constater que la très grande majorité des dispositions annoncées avaient fait l'objet des recommandations de la part de notre association.

Depuis 2004, l'AFPAD revendique des droits pour les victimes et recherche un système juridique qui rend justice. Nous réalisons que des gains importants ont été obtenus. À titre d'exemple, le gouvernement s'est engagé à permettre à l'entourage immédiat d'une personne assassinée de toucher des prestations spéciales d'assurance-emploi et aux victimes d'autres actes criminels ou à leurs proches de prendre un congé sans solde.

Les différents engagements pris par le gouvernement répondent aux demandes des familles de victimes d'actes criminels. Notre association est fière de l'influence qu'elle a eue sur lesdites mesures car non seulement ces dispositions s'appliqueront au Québec mais dans tout le Canada.

Malgré des gains intéressants, l'AFPAD, qui regroupe plus de 530 familles au Québec, entend poursuivre sa mission qui est à l'effet de représenter les familles, de les accompagner et les soutenir au lendemain d'un drame qui les affecte profondément.

17 mars 2010

Des gains pour l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues

Au lendemain du discours du Trône, l'Association des Familles de personnes assassinées

ou disparues (AFPAD) se réjouissait des diverses mesures annoncées par le gouvernement en matière de justice et de sécurité publique. La grande majorité desdites mesures avait été suggérée par l'AFPAD au cours des dernières années.

Prestations spéciales d'assurance-emploi

Suite à un examen plus attentif de l'une de ces mesures soit celle qui donne aux membres des familles de victimes de meurtre un accès aux prestations d'assurance-emploi, force est de reconnaître qu'elle ne répond qu'en partie aux besoins des proches d'une personne assassinée puisque la mesure n'apporte que 15 semaines de congés de maladie payés.

Les proches des victimes de meurtre doivent être capables de prendre le temps de vivre leur deuil et de réorganiser leur vie. Quelle période difficile devraient-ils vivre si en plus du drame qu'ils viennent de subir, ils ne pouvaient compter sur un soutien financier d'assez longue durée et sur un emploi qui les attend lorsqu'ils seront aptes à revenir au travail.

Le projet de loi C-343 déposé par France Bonsant, députée de Compton Stanstead, nous semble davantage répondre aux besoins de nos familles. Nous avons déjà appuyé ce projet de loi lorsqu'il fut déposé en mars 2009. Le projet de loi prévoit des prestations pouvant atteindre jusqu'à 104 semaines notamment dans le cas du décès d'un conjoint ou d'un enfant à la suite d'un acte criminel.

Nous espérons que le projet de loi du Bloc Québécois incitera le gouvernement à bonifier la mesure qu'il a annoncée à titre d'intention dans le discours du Trône.

Projet de loi sur les jeunes contrevenants

En ce qui concerne la mesure législative pour renforcer la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, nous estimons que le projet de Loi C-4 présenté par le ministre de la justice, Rob Nicholson, répond bien aux attentes des familles de personnes assassinées ou disparues. Ce projet de loi a été appelé «Loi de Sébastien» à la mémoire de Sébastien Lacasse. Rappelons-nous que Sébastien Lacasse a perdu la vie le 8 août 2004 lors d'une exécution en pleine rue. Il avait été poursuivi sans relâche alors même qu'il suppliait ses agresseurs de le laisser aller. Des dix agresseurs, trois étaient mineurs. Deux des jeunes impliqués dans le lynchage de Sébastien auraient récidivé en avril 2009. Ils ont été accusés de voies de faits graves et de vols qualifiés.

L'AFPAD lutte depuis sa fondation en 2004 pour que les sentences soient proportionnelles à la gravité des crimes commis.



Malgré notre appui à des lois plus sévères, nous n'avons pas cessé de croire en la réhabilitation des jeunes contrevenants et nous considérons qu'avec de bons programmes qui les encadrent, ces jeunes peuvent devenir des citoyens responsables et réintégrer la société.

09 avril 2010

Le manque de ressources à l'Institut Philippe Pinel pour traiter les délinquants dangereux et les délinquants à contrôler.

C'est avec grande inquiétude que l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues a pris connaissance de la nouvelle à l'effet que l'Institut Philippe Pinel manque de ressources pour traiter les demandes d'évaluation venant du Tribunal pour évaluer les délinquants dangereux et les délinquants à contrôler.

Ces demandes d'évaluation ordonnées par la Cour sont des mesures très efficaces pour protéger la société contre les agresseurs sexuels et les récidivistes violents.

S'il advenait que de tels criminels soient remis en liberté faute desdites ressources, la sécurité publique serait compromise puisqu'on a affaire ici aux délinquants les plus violents. C'est donc dire que ceux-ci pourraient récidiver et créer de nouvelles victimes.

Rappelons que lorsqu'un criminel est étiqueté "délinquant dangereux", une peine de détention lui est imposée pour une période indéterminée. Il n'est donc pas autorisé à reprendre sa liberté même si sa sentence a été purgée. Aucune date de libération d'office n'est donc prévue. Quant au délinquant à contrôler, s'il est étiqueté avant l'imposition de la peine, le Tribunal lui impose une peine minimale de deux ans de prison et ordonne qu'il soit soumis, pour une période de dix ans, à une surveillance au sein de la société.

17 avril

Réaction de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues à la sentence rendue dans l'affaire du pédophile Pierre Defoy

Rappelons-nous d'abord que Defoy est cet individu qui, en juillet 2008, a enlevé un enfant dans la rue à Lévis et l'a violé avant de l'enfermer à double tour dans un réservoir de mazout désaffecté.

Quelque fois, mais rarement, les proches d'une victime d'acte criminel violent se satisfont d'une sentence rendue dans une procédure criminelle

impliquant un membre de leur famille comme victime.

L'affaire Defoy est un bel exemple démontrant que la justice a été bien rendue et cette sentence est à la satisfaction de la famille de l'enfant agressé sexuellement. En effet, le tribunal a imposé une peine de 20 ans d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. De plus, l'accusé a été déclaré délinquant à contrôler pour 10 ans après sa détention, soit la période maximale inscrite au code criminel. Cela implique que Defoy devra respecter, une fois libéré, les conditions d'une ordonnance de surveillance de longue durée (10 ans) imposée par la Commission nationale des libérations conditionnelles. L'inobservation desdites conditions peut entraîner un emprisonnement additionnel maximal de 10 ans. Cette sentence a comme effet de pouvoir surveiller à long terme dans la collectivité ce type de délinquant qui représente un risque élevé de récidive et de mieux protéger la société. Notre association réagit donc fort positivement à la sentence exemplaire prononcée dans cette cause.

Que serait-il arrivé si le manque de ressources à l'Institut Philippe Pinel avait empêché la production d'un rapport psychiatrique à l'effet que Defoy devait être déclaré un délinquant à contrôler ? Un tel éclairage produit par l'Institut Philippe Pinel est essentiel à une décision judicieuse de la part de la magistrature.

20 avril 2010

La libération conditionnelle anticipée des meurtriers : on veut y mettre fin.

Depuis sa fondation, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues réclame des mesures pour mieux protéger les victimes d'actes criminels.

La mesure que le gouvernement canadien présente à titre de projet de loi appelée "Disposition de la dernière chance" mettra fin à la libération conditionnelle anticipée des meurtriers. Cela signifie que les criminels qui commettent un meurtre au premier ou au deuxième degré ne pourront plus solliciter une libération conditionnelle anticipée. Ils devront purger entièrement la sentence donnée par le juge.

Quelle est la loi actuelle ? **"À l'heure actuelle, les auteurs de meurtre au premier degré sont passibles d'une peine obligatoire d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans. Les auteurs de meurtre au deuxième degré sont passibles d'une peine obligatoire d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pendant**



au moins 10 ans et au plus 25 ans.

En vertu de l'article 745.6 du Code criminel (*Disposition de la dernière chance*) les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité peuvent solliciter, s'ils ont purgé au moins 15 ans de la peine, une date d'admissibilité anticipée à la libération conditionnelle."

Dans l'état actuel de la loi, le criminel qui est débouté de sa demande de libération anticipée après avoir purgé sa période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle, peut donc présenter cinq demandes soit après 15 ans, 17 ans 19 ans, 21 ans et 23 ans.

Quand la loi sera en vigueur, l'accusé aura à attendre plus longtemps avant de présenter une nouvelle demande lorsqu'il aura fait face à un rejet initial. L'accusé ne pourra présenter une demande qu'au plus 2 fois : une fois à son admissibilité lorsqu'il purge une peine d'emprisonnement depuis 15 ans et une autre fois après 20 ans.

En quoi une telle mesure profite-t-elle au proche des personnes assassinées ou disparues ? Cela va épargner aux familles la douleur d'assister à de nombreuses audiences d'admissibilité à la libération conditionnelle et d'avoir à revivre à répétition les drames qu'ils essaient d'oublier.

Une telle mesure se porte donc à la défense des victimes d'actes criminels et elle s'avère juste car elle vient resserrer les mesures de libérations conditionnelles.

23 avril

L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues appuie un projet de loi du gouvernement canadien qui réforme les peines d'emprisonnement avec sursis.

- **Les droits des criminels : ils en ont déjà.**
- **Les droits des victimes : on en tient de plus en plus compte.**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre des mesures plus sévères pour lutter contre la criminalité.

Un autre projet de loi vient concrétiser cet engagement à savoir la réforme des peines d'emprisonnement avec sursis.

Qu'en est-il ? Une peine d'emprisonnement avec sursis est une peine qui peut être purgée dans la collectivité (détention à domicile) avec plusieurs conditions préalables. Le projet de loi vise à restreindre l'imposition de telles peines de telle sorte que l'auteur d'un crime grave ne puisse bénéficier d'une peine d'emprisonnement avec sursis.

À titre d'exemple, les peines avec sursis seront interdites "lorsque l'accusé est poursuivi par mise en accusation, que la loi prescrit une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement pour cette infraction et que l'infraction cause des lésions corporelles, comporte l'importation ou l'exportation, le trafic et la production de drogues ou comporte l'utilisation d'une arme".

Nous appuyons donc une telle mesure qui fera en sorte que l'emprisonnement avec sursis ne sera réservé qu'aux infractions moins graves et qui constituent un risque moindre pour la sécurité des citoyens.

Veillez prendre note que tous les communiqués de presse étaient signés par le président.

Mille Mercis

Encore une fois, l'AFPAD tient à remercier du fond du cœur tous les bénévoles qui s'impliquent de près ou de loin pour faire avancer notre cause. Votre aide contribue grandement à la réalisation de notre mission pour venir en aide et soutenir les familles de victimes d'homicide ou de disparition.

REPORTAGE PHOTO

Premier déjeuner causerie dans la région du Saguenay Lac St-Jean, à Alma, le 12 juin.



Devant le groupe : Mme Caroline Lachance
Derrière, dans l'ordre habituelle : M Robert Lebrasseur,
Mme Marie-Paule McInnis, Mme Johanne Côté,
M Daniel Hébert, Mme Carmen Couture et M Lucien Hébert.



Tournoi de golf de l'Association canadienne de la sécurité (CANASA) - région de Montréal



Bruno Serre, membre du CA de l'AFPAD et responsable des rencontres et activités de financement et Raymonde Hébert, coordonnatrice Montréal et l'Ouest du Québec « Préposés au trou de l'AFPAD »



Le gagnant du chandail de Benoît Pouliot, M Jean-François Champagne l'a généreusement mis aux enchères au profit de l'AFPAD et c'est M. Vito Ventulieri de Fox Sécurité (à droite), qui a remporté les enchères avec un montant de 1 150\$



Bruno Serre, membre du CA de l'AFPAD et M. Jean-François Champagne, directeur général de la CANASA gagnant du chandail 57 du joueur de hockey Benoît Pouliot du Canadien de Montréal.



Robert Branchaud, président de la CANASA, section Québec et le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu.



Bruno Serre et M. Enzo Ventulieri de Fox Sécurité, gagnant du tirage du chandail 14 du joueur de hockey Thomas Plekanec, du Canadien de Montréal



Bruno Serre reçoit de Madame Sylvie Laflamme, responsable de l'organisation des tournois de golf de la CANASA pour Québec et Montréal, un chèque de 1 170\$ amassé avec la vente des billets et les frais d'inscription des joueurs.

QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
20 février	1 mars
20 juin	1 juillet
20 octobre	1 novembre

COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD,
6540 Beaubien Est,
Bureau 300 D,
Montréal, Qc H1M 1A9

Sans frais : 1-877-484-0404
Montréal : (514) 396-7389
Québec : (418) 686-5443
Service anglophone : (514) 396-7389
Courriel : administration@afpad.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination : Diane Carlos
Mise en page : Diane Carlos
Révision des textes : Raymonde Hébert
Envoi postal : Raymonde Hébert

ÉQUIPE de rédaction

Mot du président : Michel Laroche
Nouvelles du conseil d'administration : M. Laroche
AFPAD - Montréal : Raymonde Hébert
AFPAD - Anglophone antenna :
AFPAD - Québec : Andrée Champagne
La part des membres : Diane Carlos

COLLABORATEURS

Nous remercions ceux et celles qui ont contribué à cette édition :

Denise, Marcel et Marielle Proulx



PROCHAINE PARUTION

1 NOVEMBRE

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

20 OCTOBRE

L'AFPAD est une association à but non lucratif enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance par le ministre du Revenu national aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Organisme de bienfaisance no. 83046 1141 RR 0001

